

AR Prefecture

017-200041614-20230411-2023_04_03-DE
Reçu le 24/04/2023Aunis-
SudMa Communauté
de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 avril 2023
DELIBERATION n°2023_04_03

ETUDE DE FAISABILITE DE L'AGRANDISSEMENT DU BATIMENT DU PALACE - CREATION D'UN COMITE DE PILOTAGE

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
50	32	36	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires :			
Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU) – Catherine DESPREZ - Christian BRUNIER – Raymond DESILLE – Walter GARCIA - Micheline BERNARD - Gilles GAY - Pascal TARDY - Christophe RAULT (a reçu pouvoir de Christelle GRASSO) – Barbara GAUTIER - Pascale GRIS – Didier BARREAU (a reçu pouvoir de Marylise BOCHE) – Anne Sophie DESCAMPS - Joël LALOYLAUX - Marie-France MORANT – François PELLETIER – Hervé GAILDRAT - Olivier DENECHAUD – Baptiste PAIN – Eric BERNARDIN - Nadia AUDEBERT - Lydia BERETTI - Philippe BARITEAU – Emmanuel NICOLAS (a reçu pouvoir de Jean-Michel SOUSSIN) – Bruno CALMONT – Philippe BODET – Marlène LLEU – Jean-Yves ROUSSEAU – Stéphane AUGÉ - Danièle BALLANGER - Thierry PILLAUD			
Présent/ Membre suppléant :			
Françoise DURRIEU			
Absents :			
Éric GUINOISEAU, Steve GABET, David CHAMARD, Matthieu CADOT, Jean-Pierre SECQ, Younes BIAR, Laurent ROUFFET, Didier TOUVRON (excusé), Thierry BLASZEZYK Florence VILLAIN, Angélique PEINTRE (excusée), Alisson CURTY (excusée), Sylvie PLAIRE, Frédérique RAGOT			

Secrétaire de Séance : Anne-Sophie DESCAMPS
Convocation envoyée le : 4 avril 2023
Affichage de la convocation le : 4 avril 2023

Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Télétransmission en préfecture le : 24 AVR. 2023
n°: 017-200041614-20230411-2023_04_03-DE
Date de publication sur le site Internet : 25 AVR. 2023

ETUDE DE FAISABILITE DE L'AGRANDISSEMENT DU BATIMENT DU PALACE - CREATION D'UN COMITE DE PILOTAGE

Madame Catherine DESPREZ indique qu'une réunion de lancement de l'étude de faisabilité de l'agrandissement du bâtiment du Palace s'est tenue avec la SEMDAS, le 15 mars dernier au siège de la Communauté de Communes, suivie d'une visite des locaux.

Afin de suivre ce dossier, **Madame Catherine DESPREZ** propose de créer un Comité de Pilotage (COPIL) composé d'élus volontaires. Elle précise que Monsieur Jean GORIOUX, Président et Monsieur Pascal TARDY, Vice-président en charge des bâtiments sont membres de droit de ce COPIL.

En amont de la commission culture du 2 mars dernier, un appel à candidature avait été lancé par mail auprès des élus de cette commission. Mesdames Christelle GRASSO et Frédérique RAGOT se sont proposées pour intégrer le COPIL.

Lors de la commission culture, Messieurs Guillaume DAMPURE et Raymond DESILLE ont indiqué souhaiter y participer. Par la suite, Monsieur Bruno CALMONT a fait part de sa candidature.

Au bureau communautaire du 4 avril dernier, Messieurs Eric BERNARDIN et Philippe BODET ont également souhaité intégrer cette instance.

Madame Catherine DESPREZ indique donc la composition provisoire du COPIL mis en place dans le cadre de l'étude de faisabilité de l'agrandissement du bâtiment du Palace :

- M. GORIOUX, Président de droit
- Mme Catherine DESPREZ, vice-présidente en charge de la culture
- M. Pascal TARDY, Vice-président en charge des bâtiments
- Mme Christelle GRASSO
- Mme Frédérique RAGOT
- M. Raymond DESILLE Vice-président en charge de l'urbanisme
- M. Guillaume DAMPURE
- M. Bruno CALMONT
- M. Eric BERNARDIN
- M. Philippe BODET.

Un appel à candidatures est ensuite lancé auprès des membres du conseil communautaire. Aucun conseiller ne se porte candidat pour intégrer le COPIL « l'étude de faisabilité de l'agrandissement du bâtiment du Palace ».

Madame Catherine DESPREZ ajoute qu'un Comité technique (Cotech) sera également constitué des agents en charge d'un volet de ce dossier.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, conformément aux articles L2121-21 par renvoi du L5211-1 du CGCT, **décide à l'unanimité** de ne pas procéder à un vote à bulletins secrets.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente-délibération.

AR Prefecture

017-200041614-20230411-2023_04_03-DE
Reçu le 24/04/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Arrête la composition du Comité de Pilotage constitué dans le cadre de l'étude de faisabilité de l'agrandissement du Bâtiment le Palace comme suit :
 - M. Jean **GORIOUX**
 - Mme Catherine **DESPREZ**
 - M. Pascal **TARDY**
 - Mme Christelle **GRASSO**
 - Mme Frédérique **RAGOT**
 - M. Raymond **DESILLE**
 - M. Guillaume **DAMPURE**
 - M. Bruno **CALMONT**
 - M. Eric **BERNARDIN**
 - M. Philippe **BODET**
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les Signatures sont au registre.
A Surgères,
Le 17 avril 2023

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Anne-Sophie DESCAMPS

Détails et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

AR Prefecture

017-200041614-20230411-2023_04_03-DE
Reçu le 24/04/2023